

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ**Valdis DOMBROVSKIS****Économie et productivité, mise en œuvre et simplification****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

En février 2022, l'Union européenne (UE) s'est réveillée avec une guerre sur son propre continent: l'agression brutale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine. Nous avons alors réalisé à quel point la paix et la sécurité européenne étaient fragiles. Ce choc a été particulièrement brutal pour la population de mon pays, la Lettonie, ainsi que des deux autres États baltes, car le souvenir d'avoir été laissés dans une zone grise après la Deuxième guerre mondiale y est encore vif. Consacrer mon énergie, mon expérience et mes connaissances à renforcer le projet européen et ses valeurs correspond dès lors pour moi à une intime conviction façonnée par la réalité géopolitique de ma région d'origine. C'est pourquoi, en tant que vice-président exécutif de la Commission, j'ai plaidé et je plaide pour un soutien inébranlable à l'Ukraine. Cette année, la Lettonie a célébré le 20^e anniversaire de son adhésion à l'UE. Je souhaite que mon pays continue à faire partie de cette communauté de valeurs, aux côtés de 450 millions d'Européens vivant dans la liberté et la prospérité. C'est avec ce message que j'ai mené campagne en Lettonie pour les élections européennes 2024, et que j'ai été élu. J'ai emmené mon parti avec un programme résolument pro-européen, mettant en avant deux priorités: renforcer la sécurité de l'UE, et stimuler la compétitivité de l'UE. Les électeurs lettons m'ont donc donné un mandat démocratique pour œuvrer à une Union européenne plus forte. Remplir ce mandat est ma motivation ultime et mon devoir.

Aujourd'hui, l'Union européenne a besoin d'une économie résiliente et compétitive pour l'aider à défendre ses valeurs et à supporter les chocs internes et les pressions externes. C'est pourquoi je suis particulièrement honoré d'être commissaire désigné pour l'économie et la productivité et commissaire désigné pour la mise en œuvre et la simplification. Comme je l'ai toujours fait dans mes fonctions précédentes, je chercherai à nouer un dialogue solide avec le Parlement européen et les États membres de l'UE afin de contribuer à débloquer le potentiel de croissance de l'UE, à attirer les investissements et à faire en sorte que les politiques macroéconomiques des pays de l'UE soient saines et propices à la croissance.

Le portefeuille économique sera au cœur de la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE consistant à stimuler notre compétitivité tout en préservant notre économie sociale de marché. Pour ce faire, nous aurons besoin de financements publics et privés suffisants.

L'économie de l'UE ne pourra prospérer que si elle repose sur des fondamentaux solides: conformément aux objectifs de notre gouvernance économique révisée, je conduirai la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance afin d'assurer à la fois la viabilité budgétaire et des investissements qui stimulent la productivité et la croissance.

Le Semestre européen jouera un rôle essentiel dans l'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques économiques et sociales de l'UE et des États membres. Avec mes collègues, je veillerai à une mise en

œuvre responsable et rapide de NextGenerationEU et de la facilité pour la reprise et la résilience. Celle-ci reste le principal outil moteur de réformes et d'investissements clés jusqu'à la fin de 2026. Je ferai de l'élaboration d'un nouvel outil de coordination de la compétitivité une priorité, en tenant compte des recommandations du rapport Draghi.

Les axes de travail de la mise en œuvre et de la simplification seront également essentiels pour renforcer la compétitivité de l'UE. Notre intention devrait être de réduire les formalités administratives et de laisser davantage de marge de manœuvre aux entreprises européennes, en particulier les PME, tout en préservant les objectifs de la législation adoptée. Je m'emploierai donc à réduire les charges administratives et de déclaration, à éliminer les dispositions contradictoires dans différents actes législatifs, à simplifier et faciliter la mise en œuvre du droit de l'Union et à améliorer le contrôle de son application, tout en préservant nos objectifs stratégiques et en m'opposant à la déréglementation. En ce qui concerne les nouvelles propositions, je veillerai à ce qu'elles soient pleinement conformes aux principes d'amélioration de la réglementation de la Commission et à ce qu'elles prennent pleinement en considération les aspects relatifs aux PME et à la compétitivité.

Je m'engage à mettre en place une équipe respectant l'équilibre entre les hommes et les femmes et à donner aux femmes les moyens de s'épanouir sur leur lieu de travail. En tant que commissaire européen au commerce, j'ai soutenu l'insertion d'un chapitre autonome sur le commerce et le genre, le premier pour l'UE, dans l'accord de libre-échange UE-Chili. À l'avenir, je veillerai à ce que le Semestre européen reste un outil important pour l'intégration de la dimension de genre dans l'élaboration des politiques économiques et sociales en Europe. J'ai la volonté d'organiser des dialogues sur la politique en faveur de la jeunesse, conformément aux orientations de la présidente, dès les 100 premiers jours du mandat du nouveau collègue. Je veillerai à ce que les points de vue des jeunes soient pris en considération dans la préparation des initiatives politiques.

Je peux faire valoir une longue expérience politique au sein de toutes les institutions de l'UE. Dans la Commission actuelle, j'ai été vice-président exécutif pour une économie au service des personnes et commissaire au commerce. Dans ces fonctions, j'ai supervisé la réforme du cadre de gouvernance économique de l'UE, le Semestre européen et la facilité pour la reprise et la résilience. J'ai mis en œuvre la politique commerciale de l'UE selon trois piliers: i) agir fermement lorsque des abus ont été commis en profitant de l'ouverture de l'UE, et mettre au point une série de nouveaux outils autonomes; ii) intégrer la durabilité à notre politique commerciale et inclure des dispositions de pointe en matière de durabilité dans nos nouveaux accords commerciaux; et iii) maintenir l'ouverture de l'UE à un commerce libre et équitable et veiller à ce qu'elle soutienne les règles du commerce mondial et la réforme de l'OMC.

Au sein de la Commission Juncker (2014-2019), j'ai été vice-président pour l'économie et le dialogue social. J'ai exercé les fonctions de commissaire européen chargé de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux de 2016 à 2020. J'ai occupé le poste de Premier ministre de la Lettonie dans trois gouvernements successifs, de mars 2009 à janvier 2014. J'ai été député au Parlement européen (2004-2009), où j'ai été membre de la commission des budgets et membre suppléant de la commission des affaires économiques et monétaires. Cette année, j'ai été élu au Parlement européen pour la quatrième fois. J'ai également été élu à la Saeima, le parlement letton, trois fois (en 2002, 2010 et 2011) et j'ai été ministre des finances de la Lettonie de 2002 à 2004.

Je prends l'engagement de continuer à respecter pleinement les devoirs d'indépendance, d'intégrité, d'impartialité et de disponibilité prévus à l'article 17, paragraphe 3, du TUE et à l'article 245 du TFUE, ainsi que l'obligation de secret professionnel prévue à l'article 339 du TFUE. Je déclare solennellement me conformer aux règles de déontologie énoncées aux articles précités et dans le code de conduite des commissaires. J'ai rempli et publié ma déclaration d'intérêt et je la mettrai immédiatement à jour en cas de changement. Je m'engage également à éviter toute fonction ou toute situation qui pourrait mettre en cause mon indépendance, mon impartialité et ma disponibilité au service de la Commission. Je m'abstiendrai d'assumer toute autre charge publique et d'exercer toute autre activité professionnelle, rémunérée ou non. Je m'engage à informer sans délai la présidente de la Commission de l'existence de toute situation pouvant entraîner un conflit d'intérêts dans l'exercice de mes fonctions officielles.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

C'est un honneur pour moi de renouveler mon engagement à travailler pleinement dans la coopération et le dialogue avec le Parlement européen (PE), si ma désignation en tant que commissaire est confirmée. Cet engagement s'étendra aux différentes étapes de l'élaboration des politiques, des processus législatifs et de mise en œuvre, ainsi qu'au dialogue politique au sens large. Je veillerai également à ce que le PE soit régulièrement informé, sur un pied d'égalité avec le Conseil, des dernières évolutions des dossiers relevant de mon portefeuille, et à ce que ses avis soient dûment pris en compte dans les processus politiques.

Mon premier engagement est donc de respecter pleinement les droits et prérogatives du Parlement dans les processus législatifs. J'estime que cela revêt une importance capitale pour la légitimité démocratique du projet européen, ainsi que pour un processus législatif rapide et sain. Je serai donc présent lors des trilogues et je collaborerai étroitement avec le PE à cette fin.

Je suis fermement convaincu qu'une coopération toujours plus étroite entre le Parlement et la Commission sera également essentielle à nos efforts de simplification, de consolidation et de codification des règles de l'UE. Dans le même temps, il sera crucial de veiller à la bonne mise en œuvre du droit de l'UE. La qualité de la législation dépend de la manière dont elle est appliquée sur le terrain, et de nombreuses solutions à des problèmes nouveaux ou récurrents peuvent être trouvées simplement en veillant à la bonne application des règles existantes.

Par conséquent, mon deuxième engagement est d'élaborer avec vous le meilleur processus permettant au Parlement et à la Commission d'œuvrer ensemble à l'amélioration de la mise en œuvre des règles, des politiques et des objectifs de l'UE, ainsi qu'à la simplification de notre législation, tout en respectant pleinement nos compétences et pouvoirs respectifs. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je m'appuierai sur les dialogues sur la mise en œuvre menés régulièrement par mes collègues pour recueillir les réactions des parties prenantes sur ce qui fonctionne ou pas. Ce sera l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis en matière de mise en œuvre et de recenser les domaines qui nécessitent une plus grande attention, afin que notre législation produise les avantages attendus.

Troisièmement, je participerai aux dialogues structurés avec la/les commission(s) parlementaire(s) compétente(s) pour dégager une voie à suivre pour toute résolution au titre de l'article 225 du TFUE. Sous la direction du/de la commissaire aux relations institutionnelles et à la transparence, je continuerai — comme je l'ai fait dans le cadre de mon mandat actuel — à honorer l'engagement de la Commission à réagir à ces résolutions par des propositions législatives dans le plein respect des principes de subsidiarité, de proportionnalité et d'amélioration de la législation.

Quatrièmement, j'assisterai aux sessions plénières et coopérerai avec les commissions concernées du Parlement européen, dans le cadre de nos dialogues réguliers ou sur demande, dans des domaines tels que la mise en œuvre du cadre de gouvernance économique, le Semestre européen, le futur outil de coordination de la compétitivité et la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

J'informerai le Parlement des résultats de la surveillance multilatérale et discuterai des orientations stratégiques émises par la Commission à l'intention des États membres, je continuerai d'assister aux dialogues réguliers sur le Semestre européen et la FRR, et je me présenterai devant le Parlement européen pour discuter des décisions et recommandations du Conseil dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs, si j'y suis invité.

Cinquièmement, conformément aux dispositions prévues dans chaque acte juridique, je veillerai à la transparence et aux flux d'informations avec le Parlement européen. Les échanges d'informations au cours des cinq prochaines années s'appuieront sur les bonnes pratiques établies au cours du mandat 2019-2024, où le Parlement et le Conseil ont systématiquement reçu les mêmes informations en même temps. Par exemple, en ce qui concerne la FRR, la Commission a partagé plus de 260 documents avec le Parlement depuis son installation, y compris les plans pour la reprise et la résilience présentés et modifiés, l'évaluation portée par la Commission sur ces documents et les informations fournies au Comité économique et financier dans le cadre des demandes de paiement.

Pour conclure, j'affirme que la coopération et le dialogue étroits avec le Parlement européen revêtiront une importance primordiale au cours des cinq prochaines années, tant pour répondre aux besoins nouveaux et

émergents que pour obtenir des résultats tangibles en matière de simplification et de mise en œuvre des règles existantes. Je considère que ces questions relèvent de la responsabilité conjointe de toutes les institutions de l'UE.

Questions de la commission des affaires économiques et monétaires

3. Mise en œuvre du cadre de gouvernance économique réformé

Compte tenu de l'entrée en vigueur du cadre de gouvernance économique révisé, comment garantirez-vous l'égalité de traitement des États membres dans la pratique, tout en appliquant les règles de gouvernance économique de l'Union de manière complète, impartiale et indépendante de toute influence politique? Comment comptez-vous garantir des finances publiques saines et viables, tout en promouvant une croissance durable et inclusive au moyen d'investissements et de réformes, compte tenu notamment de la diversité des contextes économiques et des niveaux d'endettement élevés des différents États membres?

Étant originaire d'un petit État membre, je suis particulièrement sensible à l'importance de l'égalité de traitement. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je suis pleinement déterminé à appliquer le cadre de gouvernance économique révisé de manière cohérente et impartiale, et à faire respecter les règles de manière crédible et transparente. Je souhaite également rappeler que la mise en œuvre du cadre réformé continuera de s'appuyer sur les statistiques européennes indépendantes et de grande qualité fournies par Eurostat.

Le cadre révisé contient plusieurs caractéristiques qui permettent de concilier la nécessité de garantir la soutenabilité de la dette et la nécessité d'investissements et de réformes pour favoriser une croissance durable et inclusive.

Premièrement, ce cadre tient compte de la situation particulière de chaque État membre. Il introduit une approche fondée sur les risques, qui établit une distinction entre les États membres en fonction de leur situation macrobudgétaire individuelle, dans un cadre commun transparent. Des trajectoires d'ajustement budgétaire pluriannuelles et différenciées font en sorte que la dette publique se réduise de façon progressive et plausible, que les dettes convergent vers des niveaux prudents et y restent, et que les déficits repassent sous les 3 % du PIB et s'y maintiennent. Les États membres confrontés à des défis de faible ampleur en matière de viabilité budgétaire auront des exigences d'ajustement moins strictes, voire aucune exigence.

Deuxièmement, et c'est particulièrement pertinent pour les États membres confrontés à des défis budgétaires plus importants, le cadre prévoit la possibilité d'une période d'ajustement plus longue, si celle-ci s'accompagne de réformes et d'investissements qui renforcent le potentiel de croissance et la viabilité budgétaire et répondent aux priorités communes de l'UE.

Troisièmement, le nouveau cadre protège les dépenses nationales consacrées aux programmes cofinancés par l'UE en excluant ces dépenses du principal indicateur de surveillance budgétaire. Cela signifie que les États membres peuvent augmenter leurs dépenses nationales consacrées au cofinancement de programmes bénéficiant de fonds de l'UE, afin de soutenir des projets d'investissement sans compromettre le respect des règles budgétaires.

Le cadre révisé comprend plusieurs autres éléments qui faciliteront sa mise en œuvre impartiale et son application crédible. La plus grande marge de manœuvre dont disposent les États membres pour définir leurs propres stratégies en matière de budget, de réformes et d'investissement va de pair avec des procédures d'exécution renforcées et simplifiées. En outre, la mise en œuvre se fondera sur un indicateur opérationnel unique, ce qui facilitera les évaluations de la conformité.

Je suis — et je reste — déterminé à faire en sorte que le Parlement européen soit associé de manière régulière et structurée aux processus de surveillance budgétaire et au Semestre européen élargi, conformément aux dispositions existantes en matière de transparence et de responsabilité.

4. Investissement et compétitivité

Alors que l'instrument Next Generation EU arrive à son terme à la fin de l'année 2026, comment la nouvelle Commission entend-elle répondre à l'énorme demande d'investissements publics, notamment pour combler l'écart de productivité de l'Union européenne, sans réduire les ressources budgétaires dans d'autres domaines importants? Comment comptez-vous accroître la compétitivité et la productivité de l'économie de l'Union? Quel sera le soutien apporté par le Fonds européen pour la compétitivité qui a été annoncé?

Les transitions écologique et numérique, la mise en œuvre des priorités communes de l'UE, y compris en matière de défense et de sécurité, et le défi consistant à augmenter la croissance de la productivité de l'UE impliquent tous des investissements très élevés. Le financement privé devra soutenir la majeure partie de cet effort, mais les ressources publiques, y compris au niveau de l'UE, via le cadre financier pluriannuel (CFP) actuel et le prochain, joueront également un rôle essentiel. Des investissements publics seront nécessaires pour financer les dépenses d'infrastructure, et en particulier pour intervenir dans des domaines où, seuls, les acteurs privés tendent à sous-investir, tels que la recherche fondamentale, l'innovation radicale et les projets paneuropéens à grande échelle, ou encore les compétences. Les fonds publics peuvent et doivent être utilisés pour orienter les investissements privés, les mobiliser et en réduire les risques, pour servir nos objectifs communs. À cet égard également, le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) et les institutions financières telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ainsi que les banques nationales de développement joueront un rôle essentiel pour catalyser et attirer les investissements privés afin de soutenir les objectifs stratégiques de l'UE et les nouvelles priorités émergentes.

Nous devons aussi veiller à ce que les réformes et les conditions-cadres adéquates soient en place. La nouvelle Commission entend donc, en priorité, catalyser les investissements publics et privés et accroître la productivité. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je contribuerai à ces efforts.

Ma priorité absolue sera de continuer à œuvrer à ce que les fonds de la facilité pour la reprise et la résilience soient intégralement décaissés d'ici à la fin de 2026. Je continuerai ainsi à soutenir activement les États membres dans la réalisation de leurs réformes et investissements. Parallèlement, la Commission collaborera avec les États membres pour accélérer l'absorption des fonds de cohésion existants, qui apporteront des ressources publiques pour des investissements au-delà de 2026.

Deuxièmement, comme je l'ai souligné à la question n° 1, je veillerai à une application crédible et impartiale des nouvelles règles budgétaires. Par rapport aux anciennes règles, celles-ci sont plus propices à l'augmentation des investissements publics et comportent des incitations aux réformes. En veillant à ce que notre nouveau cadre budgétaire soit correctement appliqué, nous pouvons contribuer à maintenir les coûts de financement à un niveau bas pour les États membres. C'est essentiel pour les investissements publics comme privés.

Troisièmement, en ma qualité de commissaire à la simplification et à la mise en œuvre, je contribuerai à créer un environnement réglementaire prévisible et plus favorable aux entreprises, tout en poursuivant la double transition de l'UE. Un cadre juridique prévisible et proportionné est essentiel pour catalyser les investissements privés et l'innovation, conditions préalables à la croissance de la productivité.

Quatrièmement, le budget de l'UE restera un catalyseur important pour la compétitivité européenne. Mais nous devons le simplifier. Le prochain cadre financier pluriannuel devra être conçu en tirant les enseignements du budget actuel, notamment pour plus de simplicité, de flexibilité, de rapidité et d'orientation stratégique, tout en préservant la convergence au sein de l'UE.

Dans ce contexte, la Commission mettra en place un Fonds européen pour la compétitivité afin d'investir dans l'innovation et les technologies qui façonneront notre future économie et porteront nos transitions. La compétitivité de l'Europe, et sa position dans la course vers une économie propre et numérique, dépendront de sa capacité à lancer une nouvelle ère d'invention et d'ingéniosité. Pour ce faire, il convient de placer la recherche et l'innovation, la science et la technologie au cœur de notre économie et de veiller à ce qu'elles soient déployées à une échelle industrielle. Pour atteindre cet objectif, nos outils doivent être adaptés à leur finalité. Aujourd'hui, les dépenses de l'UE, y compris celles en faveur de la compétitivité, sont réparties sur un trop grand nombre de programmes et d'instruments de dépenses. Il en résulte de multiples exigences différentes pour les bénéficiaires, des obligations de déclaration qui se chevauchent et des difficultés à combiner efficacement les financements, comme l'indique également le rapport Draghi.

Le futur Fonds européen pour la compétitivité investira dans les technologies et secteurs stratégiques – de l'IA à l'espace, des technologies propres aux biotechnologies – pour assurer leur développement et leur fabrication ici, en Europe. Il devra tirer parti du pouvoir catalyseur du budget de l'UE pour mieux mobiliser les investissements privés et en réduire les risques, pour servir nos objectifs communs. Pour la création de ce nouveau Fonds, la Commission peut s'appuyer sur l'expérience qu'elle a acquise avec les instruments passés et actuels. Il est crucial de s'appuyer sur ce partenariat fructueux avec le secteur privé à l'échelle de l'UE afin de mobiliser un soutien supplémentaire substantiel pour nos économies, en étroite coordination avec, en particulier, le groupe BEI, la BERD et les banques nationales de développement.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'élaborerai, en lien avec ce nouveau Fonds, un outil de coordination de la compétitivité, comme proposé dans le rapport Draghi, afin de traduire les objectifs de compétitivité à l'échelle de l'UE en politiques nationales et européennes coordonnées, en garantissant un financement public et privé pour chaque priorité stratégique. L'objectif de cet outil est de renforcer la cohérence entre la capacité d'investissement de l'UE et les politiques nationales des États membres; de les aligner pour constituer un ensemble de priorités communes afin qu'elles se renforcent mutuellement. Cela renforcerait la sécurité, la prévisibilité et la croissance des entreprises dans le marché unique, réduirait la fragmentation et contribuerait à mobiliser les investissements massifs nécessaires au programme de l'UE en matière de compétitivité.

En étroite coopération avec les autres membres du collège, nous réfléchirons à la meilleure manière d'utiliser ce nouvel outil pour compléter, renforcer et, dans la mesure du possible, rationaliser les outils de gouvernance existants afin de suivre et d'orienter les investissements et les réformes à l'échelon de l'UE et à l'échelon national. Je pense, par exemple, au rapport annuel sur le marché unique et la compétitivité, à la décennie numérique et au cadre de gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat. Nous veillerons à ce que le nouvel outil se combine bien avec le Semestre européen de coordination des politiques économiques et de l'emploi, de façon que des synergies soient créées et à éviter les chevauchements.

La FRR a montré en quoi il était avantageux de combiner les réformes avec des investissements et de procéder aux décaissements sur la base de réalisations et de résultats prédéfinis, plutôt que sur la base des coûts réels encourus. Grâce à cette approche fondée sur les performances, la mise en œuvre d'importantes réformes dans les États membres s'est considérablement accélérée. Le soutien que la Commission a apporté aux États membres, y compris par l'instrument d'appui technique, a joué un rôle important dans le renforcement de leur capacité de réforme. Il restera pertinent dans les années à venir, étant donné que certaines réformes sont essentielles pour créer les conditions-cadres nécessaires à une croissance accrue de la productivité. Il s'agit par exemple, des réformes qui contribuent à un environnement plus favorable aux entreprises, encouragent la réalisation d'investissements et d'activités innovantes et facilitent la réaffectation de ressources à des secteurs à forte productivité. Dans le même temps, nous devons redoubler d'efforts pour continuer à réduire les charges administratives liées à la mise en œuvre des fonds de l'UE, y compris pour la FRR.

Enfin, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je donnerai à mes services l'instruction de contribuer à l'analyse qui sous-tend le programme de l'UE en matière de compétitivité, en travaillant en étroite collaboration avec les autres services. Pour retrouver l'avantage concurrentiel de l'Europe, nous devons définir et suivre un programme cohérent de réformes et d'investissements à tous les niveaux: régional, national et européen. Le Semestre européen et le nouvel outil de coordination de la compétitivité sont des instruments importants pour assurer cette cohérence des politiques.

5. Semestre européen

Quelle est votre position sur la priorité et les objectifs du Semestre européen, y compris sur la coordination des politiques économiques et la convergence soutenue des performances économiques des États membres, sur les principes du socle européen des droits sociaux et sur les objectifs du pacte vert pour l'Europe, ainsi que sur son contrôle démocratique? Comment la Commission compte-t-elle continuer à intégrer les objectifs de développement durable des Nations unies dans le Semestre européen, comme l'annonce votre lettre de mission, ainsi que le cadre de convergence sociale? Comment le cadre de coordination de la compétitivité annoncé s'articulerait-il avec le Semestre européen?

Le cadre du Semestre européen s'est avéré flexible et adaptable pour coordonner nos politiques et réagir rapidement à l'évolution des conditions sur les plans économique, social et de l'emploi. Notre coordination dans le cadre du Semestre continuera d'être centrée sur les objectifs de l'Union en matière de croissance durable et inclusive et d'emploi, avec en son centre la compétitivité, la prospérité, la durabilité et l'équité sociale.

Depuis 2018, le Semestre européen intègre et suit la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, qui sert de boussole pour parvenir à de meilleures conditions de travail et de vie en Europe. Cette approche renforce encore l'accent mis sur la cohésion sociale, l'égalité et le développement durable dans tous les États membres. Le cadre de gouvernance économique révisé adopté au printemps dernier donne une plus grande importance aux réformes et investissements qui répondent aux priorités communes de l'UE, y compris le socle européen des droits sociaux, renforçant ainsi encore son rôle.

Dans le cycle du Semestre européen 2024, nous avons aussi intégré les principes du cadre de convergence sociale (CCS) afin de renforcer l'évaluation des risques qui pèsent sur la convergence sociale ascendante dans les États membres. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je resterai déterminé à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux sur la base du tableau de bord social et à utiliser le CCS. Ces principes font également partie du nouveau cadre de gouvernance macroéconomique, qui a été adapté pour veiller à la viabilité des finances publiques et la contribution de la politique budgétaire à la compétitivité, à la croissance et à la prospérité, y compris par le lien entre les objectifs budgétaires et les réformes et investissements.

La Commission a intégré les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies dans ses politiques et dans le cadre du Semestre européen dès le cycle 2020. Cela reflète l'engagement de l'Union à mettre en œuvre le Programme 2030 dans toutes les politiques pertinentes afin de promouvoir la prospérité économique et sociale en Europe de manière durable. À l'heure où nous évaluons les performances économiques, recensons les défis structurels et formulons des recommandations stratégiques, les ODD des Nations unies nous servent de boussole, et continueront à le faire. En outre, il est — et restera — vital que le suivi de la mise en œuvre des ODD à l'échelle de l'Union européenne s'appuie sur des indicateurs statistiques et des informations solides fournis par Eurostat. Dans les prochaines années, la mise à jour du système européen des comptes nationaux et régionaux permettra une meilleure intégration du bien-être social et de la durabilité environnementale dans les statistiques de l'UE. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je m'assurerai que la Commission continue d'évaluer les progrès accomplis par l'UE et les États membres dans la réalisation des ODD.

L'incidence sans cesse croissante du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur nos sociétés nécessite une action continue et déterminée. La mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe reste donc une réalisation essentielle à produire par la prochaine Commission, et nous nous efforçons d'atteindre les cibles et objectifs que nous nous sommes fixé collectivement. Notre coordination des politiques dans le cadre du Semestre européen a contribué à orienter les domaines d'action pertinents vers la réalisation de nos objectifs climatiques. Par exemple, le Semestre européen a permis de soutenir des politiques visant la transition énergétique et a recensé les besoins spécifiques des États membres en matière de réformes et d'investissements, en relevant à la fois des défis de longue date et de nouveaux défis, tels que la hausse des prix de l'énergie, l'efficacité énergétique globale, les énergies renouvelables et les infrastructures énergétiques, l'adaptation au changement climatique et la préservation de notre environnement et de nos ressources. Je suis déterminé à veiller à ce que la transition écologique demeure une dimension essentielle de la stratégie de compétitivité de l'UE, compatible avec une croissance plus forte de la productivité et avec l'équité sociale, et soutenue par un environnement macroéconomique stable.

L'outil de coordination de la compétitivité renforcera la cohérence entre la capacité d'investissement de l'UE et les politiques nationales des États membres en les alignant sur un ensemble commun de priorités afin qu'elles se renforcent mutuellement, comme indiqué dans ma réponse à la question n° 4.

Enfin, et surtout, le contrôle démocratique de la coordination des politiques et de la surveillance macroéconomique et la responsabilité pour ces processus sont essentiels. Le Semestre européen est conçu pour traiter des sujets d'intérêt commun, relever les défis les plus urgents et renforcer la préparation et la résilience de notre Union. Ses véritables valeurs résident dans l'écoute des parties prenantes et l'action au mieux des intérêts de l'Europe. Il est donc impératif de dialoguer avec les partenaires sociaux et les sociétés civiles, en particulier les jeunes Européens, si nous voulons apporter des changements riches de sens dans les domaines qui sont les plus importants pour les citoyens. Un véritable dialogue politique avec les États membres et les régions, en particulier lorsqu'il s'agit de faire face à des défis complexes et à des réformes qui prennent du temps, est crucial pour une mise en œuvre effective sur le terrain. Pour réaliser de véritables réformes et apporter de réels changements et la prospérité aux citoyens, il demeure essentiel de veiller à ce que les États membres s'approprient les recommandations de politique. Je veillerai à ce que des dialogues avec les États membres et les parties prenantes se tiennent non seulement au sujet des défis recensés, mais aussi au sujet des mesures qui pourraient être mises en place pour les relever. Je suis déterminé à renforcer les missions techniques et politiques dans les États membres, à améliorer encore la collaboration avec eux et à renforcer encore le caractère effectif des recommandations de politique. En outre, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je me consacrerai à la promotion d'un dialogue étroit entre la Commission et le Parlement européen en matière de gouvernance économique. Le Semestre européen offre en effet une excellente occasion de collaborer étroitement sur les politiques économiques, sociales et d'emploi.

6. Réduction des charges administratives et déclaratives

Votre lettre de mission vous invite à formuler des propositions sur la réduction des charges administratives et déclaratives découlant de la législation et des politiques de l'Union et à superviser la mise en œuvre du mécanisme de contrôle concernant l'incidence sur la compétitivité et sur les PME. Selon vous: i) quelles sont les principales obligations administratives et déclaratives qui entravent aujourd'hui la compétitivité des PME européennes et ii) quelles mesures en matière de numérisation, de rationalisation et de simplification des obligations existantes devraient être prises pour alléger ce fardeau, en se fondant sur des éléments probants et sans transiger sur les objectifs de durabilité?

Une charge administrative excessive complique la mise en œuvre de la législation et des programmes de l'UE pour tous les utilisateurs (pouvoirs publics, entreprises, organisations de la société civile et citoyens). En particulier, elle entrave aussi la productivité et les investissements des entreprises et réduit la capacité de l'Europe à attirer des investissements, des entreprises et des talents étrangers.

Aujourd'hui, l'Europe est confrontée au défi de la compétitivité, ce qui nous impose d'examiner de manière critique et globale la manière dont les règles de l'UE influent sur la capacité des entreprises, en particulier les PME, à exercer leurs activités, à accéder au financement, à investir, à innover et à développer leurs activités en Europe. Nous devons créer un environnement réglementaire plus simple et plus favorable aux entreprises, sans compromettre nos objectifs de politique ni nos normes. La législation de l'UE doit devenir plus facile à mettre en œuvre dans la pratique. Pour ce faire, il convient aussi de mieux tenir compte de l'incidence de la législation de l'UE tout au long des chaînes d'approvisionnement, en particulier pour les PME. Ces dernières années, nous avons adopté des lois visant les grandes entreprises, mais, dans la pratique, les obligations en question incombent également aux PME. Il s'agit d'une question transversale essentielle et complexe sur laquelle je souhaite travailler, en collaboration avec le Parlement, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée.

Pour atteindre ces objectifs, je coordonnerai les travaux de mes collègues commissaires en matière de réduction de la charge administrative, de mise en œuvre et de simplification. Conformément aux orientations politiques de la présidente von der Leyen, nous examinerons de manière critique l'ensemble de l'acquis. Je veillerai à ce que nous concentrons nos efforts, en premier lieu, sur les principales priorités recensées dans les rapports Draghi et Letta, ainsi que lors des consultations récentes menées par la Commission. À cet égard, je collaborerai en outre avec le/la vice-président(e) exécutif/-tive chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle afin de réduire les nombreux obstacles qui continuent de fragmenter notre marché unique et d'empêcher les PME de croître et de se développer en Europe.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je mettrai rapidement en place les nouveaux outils de simplification et de mise en œuvre présentés dans les orientations politiques (voir également les réponses aux questions n° 7 et 11). Je veillerai à ce que ces outils soient centrés sur l'utilisateur. J'aiderai mes collègues à mener les tests de résistance de l'acquis dont ils sont responsables, en cherchant à supprimer les règles obsolètes, les doublons, les règles redondantes et les règles inefficaces, y compris en ce qui concerne les exigences de déclaration. Je maintiendrai le respect de nos normes élevées, l'amélioration de la réglementation et les principes de proportionnalité et de subsidiarité. Cela se fondera toujours sur une analyse approfondie et sur la collecte d'informations auprès des entreprises, y compris les PME, et des parties prenantes.

Il en résultera une série de mesures de simplification ciblées dans des secteurs entiers de l'acquis de l'UE. Certaines de ces mesures seront de nature législative, tandis que d'autres consisteront en des clarifications et des orientations techniques. Les autorités et agences européennes seront également invitées à contribuer à ces travaux. Au fil du temps, notre législation deviendra ainsi plus facile à mettre en œuvre et favorisera davantage la croissance durable, la compétitivité et la prospérité partagée en Europe.

En ce qui concerne la numérisation, je suis pleinement déterminé à tirer parti de son potentiel: l'intelligence artificielle, la normalisation et l'automatisation du traitement de données sont des moyens essentiels de réduire autant que possible les charges réglementaires. Je serai vigilant quant au respect par les nouvelles propositions de la Commission des principes «numérique par défaut» et «une fois pour toutes», afin de réduire autant que possible la charge administrative future. Les tests de résistance que nous mènerons sur la législation existante accorderont également une attention particulière à l'introduction d'une solution numérique pour remplacer le papier. Mon objectif sera de remplacer les déclarations au moyen de formulaires par des déclarations normalisées fondées sur les données, afin que l'on puisse recourir davantage aux outils automatisés interopérables. À cette fin, je travaillerai

en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive désignée pour la sécurité, la démocratie et la souveraineté technologique.

Nous collaborerons également avec les commissaires responsables pour mettre en œuvre les initiatives numériques qui facilitent la vie des entreprises, en particulier les PME, et des citoyens, telles que l'extension de l'utilisation des plateformes en ligne pour la collecte et le partage de données à des fins de déclaration et pour l'activité des entreprises, et nous poursuivrons nos travaux sur les espaces de données, le portefeuille numérique et d'autres solutions numériques que la Commission fournit aux administrations et aux entreprises. Il sera aussi important que les colégislateurs se mettent rapidement d'accord sur les initiatives pertinentes en cours telles que «La TVA à l'ère du numérique» et la facturation électronique.

Enfin, j'élaborerai un mécanisme de contrôle renforcé concernant l'incidence sur la compétitivité et sur les PME de toutes les nouvelles initiatives législatives, et je veillerai à son application constante.

7. Mise en œuvre et simplification

Afin de faciliter l'activité économique et d'approfondir le marché unique, la présidente élue charge chaque commissaire de simplifier la législation et d'assurer sa mise en œuvre, comme elle l'a indiqué dans ses orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029. La simplification et la mise en œuvre sont en outre une priorité horizontale qui se retrouve dans toutes les lettres de mission des commissaires désignés, quel que soit leur portefeuille. Dans le contexte de la simplification, un objectif transversal commun à tous les portefeuilles est de «réduire les obligations de déclaration d'au moins 25 % - et d'au moins 35 % pour les PME». Ces actions horizontales comprendront également des dialogues avec les parties prenantes sur la mise en œuvre et l'élaboration de rapports d'avancement annuel sur le contrôle de l'application et la mise en œuvre dans les domaines couverts par chaque commissaire. Le commissaire chargé de la mise en œuvre et de la simplification sera directement associé à la coordination et à la préparation de ces dialogues et rapports.

Pour que ces objectifs horizontaux soient atteints, pourriez-vous préciser en quoi les mesures spécifiques que vous avez l'intention de prendre et la méthodologie que vous comptez appliquer dans ce contexte seront innovantes au regard du programme pour une meilleure réglementation? En particulier, comment les rapports d'avancement sectoriels mentionnés ci-dessus seront-ils rattachés au rapport annuel de la Commission sur le contrôle de l'application du droit de l'Union européenne? Comment la mise en œuvre au niveau national sera-t-elle contrôlée en temps utile et comment les non-respects constatés seront-ils dûment suivis de mesures d'exécution appropriées?

Conformément aux orientations politiques de la présidente, la mise en œuvre et la simplification constitueront des priorités majeures de la nouvelle Commission. L'UE dispose désormais de plusieurs textes législatifs fixant des objectifs ambitieux. Par exemple: le paquet «Ajustement à l'objectif 55», la décennie numérique, les objectifs en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté au titre du socle européen des droits sociaux et les objectifs de développement durable fixent tous des objectifs en matière numérique, qui doivent souvent être atteints d'ici à 2030. Atteindre les objectifs ambitieux convenus par l'UE nécessitera des efforts conjoints. Du côté de la Commission, l'ensemble du collège sera mobilisé à cette fin.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse précédente, je mettrai rapidement en place les nouveaux outils de simplification et de mise en œuvre présentés dans les orientations politiques. Je superviserai les tests de résistance des règles existantes que chaque commissaire et chaque service mèneront, et je coordonnerai les travaux avec mes collègues commissaires afin de formuler des propositions de simplification, de consolidation et de codification de ces règles.

La Commission introduira deux nouveaux outils qui contribueront à ces tests de résistance: les dialogues sur la mise en œuvre avec les parties prenantes que chaque membre du collège tiendra au moins deux fois par an, et les vérifications sur le terrain concernant l'application des règles par les entreprises et les administrations. Sur la base de leurs résultats, nous présenterons des propositions spécifiques visant à simplifier et à réduire les charges, et nous élaborerons une liste d'évaluations à présenter chaque année en même temps que le programme de travail de la Commission. Ces évaluations porteront sur des actes législatifs individuels ou sur plusieurs actes qui sont pertinents pour un secteur ou un domaine donné (bilans de qualité).

Ce processus nous aidera également à respecter l'engagement de réduire les obligations de déclaration d'au moins 25 %, et d'au moins 35 % spécifiquement pour les PME. Dans cette perspective, je veillerai à ce que nous disposions d'un niveau de référence crédible. Je veux faire une réelle différence pour les entrepreneurs et les autres

parties prenantes en libérant leur temps afin qu'ils puissent se concentrer sur l'innovation, le développement de leurs activités et la création d'emplois en Europe.

Nous rendrons compte des progrès accomplis, tant politiques que techniques, au Parlement européen. Les commissaires élaboreront et présenteront des rapports d'avancement annuels sur le contrôle de l'application et la mise en œuvre aux commissions du Parlement européen et aux formations du Conseil respectivement compétentes. Je coordonnerai ces travaux pour veiller à un suivi approprié des discussions.

En ce qui concerne la mise en œuvre, je m'emploierai à faciliter la mise en œuvre de nos politiques sur le terrain. Cela suppose de soutenir les États membres, mais également de nous tenir prêts à prendre des mesures en matière d'exécution. Notre objectif est en outre de renforcer les mesures pratiques et techniques de soutien aux États membres, y compris au moyen de l'instrument d'appui technique, et d'associer davantage d'acteurs de l'UE à la hiérarchisation des priorités et à l'incitation à la mise en œuvre. Des efforts accrus pour prévenir en premier lieu l'apparition de problèmes, grâce à une coopération plus étroite avec les États membres, faciliteront la mise en œuvre. Les dialogues sur la mise en œuvre serviront également à recenser les obstacles à la mise en œuvre et à déterminer les meilleurs moyens d'y remédier.

Les procédures d'infraction demeureront un outil important. Nous n'hésiterons pas à les utiliser s'il apparaît clairement qu'un État membre n'est pas disposé à mettre en œuvre les règles convenues. Nous continuerons à prendre des mesures d'exécution lorsque nous détectons des violations systémiques du droit de l'UE. À l'heure actuelle, plus de 1 500 procédures d'infraction sont en cours. En 2023, la Commission a décidé de saisir la Cour d'un nombre record (45) d'affaires passibles de sanctions financières.

8. Renouveau de l'accord «Mieux légiférer» de 2016

Dans le contexte de la simplification et de la rationalisation de la législation et de sa mise en œuvre, la présidente élue propose dans ses orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029 de «renouveler» l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016 «afin que chaque institution évalue de la même manière l'incidence et le coût de ses modifications». L'une des tâches spécifiques confiées au commissaire chargé de la mise en œuvre et de la simplification consistera à mener les négociations sur un «accord interinstitutionnel renouvelé».

Quelles révisions spécifiques de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» comptez-vous proposer, y compris en ce qui concerne l'indépendance et la transparence des analyses d'impact et le rôle du comité d'examen de la réglementation, ainsi que l'engagement de la Commission d'effectuer véritablement une analyse d'impact avant chaque proposition lorsque le programme pour une meilleure réglementation l'exige? Quelle sera l'incidence de ces révisions sur l'efficacité du processus législatif et l'équilibre des pouvoirs décisionnels?

Il y a près de dix ans, les trois institutions se sont réunies pour concrétiser notre engagement en faveur d'une élaboration des politiques transparente et fondée sur des données probantes. Ce fut un moment important, où nous nous sommes engagés conjointement à élaborer une législation de l'Union de haute qualité qui atteigne ses objectifs stratégiques.

Cet accord a structuré notre coopération et traduit notre engagement commun à améliorer la manière dont l'UE élabore sa législation, en faisant en sorte que les trois institutions soient attachées à une coopération sincère et transparente tout au long du cycle législatif. L'accord reconnaît et réaffirme le rôle crucial et la responsabilité démocratique du Parlement européen dans l'amélioration de la réglementation, de la programmation, de la transparence et de la coordination, le recours aux actes délégués et aux actes d'exécution, ainsi que la simplification.

Ces dernières années, nous avons mis en œuvre de nombreuses dispositions de cet accord, par exemple en ce qui concerne les dialogues avec le Parlement européen et le Conseil, respectivement, avant et après l'adoption du programme de travail, dans le cadre de la programmation annuelle ou en ce qui concerne les engagements de la Commission à réaliser des analyses d'impact et des évaluations. Nous estimons que l'accord a bien fonctionné à pratiquement tous égards.

Toutefois, et conformément aux orientations politiques, je pense qu'il peut être renforcé, notamment en ce qui concerne l'application des principes et objectifs d'amélioration de la réglementation et de simplification. Une priorité essentielle pour nous est de trouver des moyens pragmatiques de veiller à ce que chaque institution procède à des analyses d'impact proportionnées en rapport avec les modifications substantielles qu'elle apporte à la

proposition de la Commission. Je proposerai donc que nous travaillions ensemble pour parvenir à une compréhension commune de ce qui constitue une modification substantielle et mieux cibler leur analyse. Je souhaite également travailler avec vous afin de trouver une méthode commune pour l'évaluation des impacts et les coûts. Cela améliorerait la qualité des informations dont disposent les colégislateurs au cours du processus législatif, sans restreindre ou empiéter sur leurs prérogatives politiques.

Je suis convaincu qu'en travaillant ensemble, nous pourrions trouver des solutions pratiques pour atteindre ces objectifs, en toute transparence et dans le plein respect des principes démocratiques de notre processus législatif, avec une incidence limitée sur la durée des procédures législatives.

J'ai la volonté de veiller à ce que mes collègues commissaires respectent l'engagement pris dans l'accord d'accompagner les nouvelles propositions ayant des incidences économiques, sociales et environnementales importantes d'analyses d'impact qui étudient la manière d'atteindre les objectifs de manière efficace et transparente.

Le comité d'examen de la réglementation continuera de réaliser le contrôle objectif de la qualité des analyses d'impact de la Commission, conformément à la disposition pertinente de l'accord. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je serai pleinement déterminé à défendre l'indépendance et l'impartialité de ce comité ainsi que la bonne pratique consistant à ne pas discuter des analyses d'impact ou des dossiers d'évaluation avec des parties prenantes individuelles. Le comité a apporté un soutien précieux au processus décisionnel de la Commission, en permettant que les propositions du collège reposent sur des analyses d'impact, des évaluations et des bilans de qualité fondés sur des données probantes solides. Nous devons renforcer ce que nous avons accompli depuis le début, avec un contrôle de la qualité de la réglementation effectué de manière professionnelle et impartiale. Nous veillerons à ce qu'à tout moment, le comité soit composé de membres possédant une expertise approfondie dans les trois principaux domaines d'analyse: économique, social et environnemental. Sa composition équilibrée constitue une garantie supplémentaire d'une analyse approfondie des principales incidences d'une proposition.

En outre, j'attache une grande importance à la transparence. Je veillerai à ce que tous les éléments de preuve et avis du comité soient mis à disposition avec la proposition afin de garantir les normes de transparence les plus élevées tout en préservant l'espace de prise de décision.

Question de la commission des budgets

9. La mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience prend du retard, si bien que des fonds de l'Union risquent d'être perdus.

Que prévoyez-vous pour accélérer la mise en œuvre de la facilité tout en garantissant la qualité de la mise en œuvre et le respect du cadre juridique applicable, en particulier à la lumière du rapport spécial n° 13/2024 de la Cour des comptes? Quels enseignements tirez-vous de votre expérience passée? Quels sont les éléments qui ont fonctionné et quels sont ceux qu'il convient d'améliorer dans la conception de cet instrument afin de garantir la valeur ajoutée, l'équilibre territorial et le respect des rôles interinstitutionnels?

Une part importante de la première moitié de la durée de vie de la facilité a été consacrée à la négociation et à l'adoption des 27 plans pour la reprise et la résilience; puis, peu de temps après, à réviser en profondeur ces plans afin de relever les nouveaux défis posés par la crise énergétique liée à l'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine. Malgré cette accumulation de crises sans précédent sur une courte période, la mise en œuvre de la FRR est globalement en bonne voie. Elle a débuté en 2021 et nous en sommes déjà à plus de 50 % d'absorption des subventions allouées aux plans approuvés; et 41 % d'absorption au total, en tenant compte à la fois des subventions et des prêts, suite à la réalisation de 1 682 jalons et cibles par les États membres. Le rythme des demandes de paiement s'est également considérablement accéléré (passant de 23 demandes de paiement en 2023 à environ 45 demandes en 2024) depuis que la révision des plans liée à l'introduction des chapitres REPowerEU a été finalisée l'année dernière. D'ici la fin de 2024, nous nous attendons à avoir décaissé un montant total de 300 milliards d'EUR depuis la création de la facilité, ce qui correspond à près de la moitié de l'enveloppe engagée au titre de la FRR. Dans le même temps, le calendrier de la facilité est très limité dans le temps, de sorte qu'il est important que la mise en œuvre s'accélère davantage. Notre priorité collective devrait donc être que les plans pour la reprise et la résilience soient mis en œuvre en temps utile, et que la FRR soit mise en œuvre avec succès d'ici à la fin de 2026.

En tant que vice-président exécutif pour une économie au service des personnes, j'ai veillé à ce que la Commission suive de près la mise en œuvre de la FRR dans chaque État membre, y compris en consultant les parties prenantes et les collectivités locales et régionales, et j'ai travaillé intensément avec celles-ci pour résoudre les problèmes émergents et prévenir ou réduire les retards. Si ma désignation en tant que commissaire à l'économie et à la productivité est confirmée, je veillerai à ce que les efforts sur ces fronts se poursuivent et à ce que nos consultations des parties prenantes et des collectivités locales et régionales soient approfondies.

L'absorption des fonds doit certes encore être accélérée, mais cela ne devrait pas se faire au détriment de la qualité de nos évaluations portant sur le respect satisfaisant des jalons et des cibles, ni au prix d'une révision des plans existants afin de réduire leur niveau d'ambition. Lorsque c'est utile pour accélérer la mise en œuvre, les États membres peuvent demander des modifications ciblées de leur plan, et la Commission soutiendra ces révisions. À cette fin, nous avons récemment pris des mesures pour simplifier le processus de modification des plans et nous avons clarifié les conditions auxquelles les États membres peuvent demander des modifications afin de réduire la charge administrative et de simplifier la mise en œuvre des mesures de la FRR. Pour des questions plus fondamentales, les États membres peuvent également demander à modifier leur plan, y compris en remplaçant des mesures entières, mais uniquement à condition que le degré d'ambition initial ne soit pas revu à la baisse et que tous les critères d'évaluation soient néanmoins remplis. La Commission continuera de collaborer avec les États membres pour trouver des solutions permettant que les plans restent de haute qualité et puissent être mis en œuvre à temps.

Au cours de plusieurs audits, la Cour des comptes européenne a reconnu les mérites de la FRR et a mis en évidence certains aspects à améliorer. Récemment, la Cour des comptes a critiqué ce qu'elle considère comme une lenteur du décaissement et de l'absorption des fonds de la FRR, bien que, dans son analyse, elle n'ait pas tenu compte de l'accélération et de l'avancée significatives des décaissements en 2024. La Commission a accepté et mis en œuvre la plupart des recommandations formulées par la Cour sur la FRR.

Les enseignements tirés de la FRR montrent à quel point les fonds de la FRR ont été efficaces pour soutenir les priorités communes de l'UE et la mise en œuvre de réformes structurelles clés attendues de longue date. Les plans ambitieux pour la reprise et la résilience ont montré des progrès dans l'ensemble des six piliers définissant le champ d'application de la facilité, notamment les transitions écologique et numérique et la convergence socio-économique. La FRR a été créée avec deux grands objectifs sous-jacents: soutenir la reprise et renforcer la résilience.

En ce qui concerne le premier objectif, soutenir la reprise: il est juste de dire que la FRR a été couronnée de succès. Elle a contribué à augmenter les investissements publics, ce qui est un résultat sans précédent au lendemain d'une crise, a réduit les écarts de rendement des obligations souveraines et a contribué à renforcer la confiance dont l'UE avait tant besoin au début de la crise. Pour l'avenir, les réformes et les investissements au titre de la FRR devraient encore accroître le potentiel de croissance des États membres. Nous ne serons en mesure de l'évaluer pleinement qu'à une date ultérieure, mais il existe de nombreux exemples d'investissements et de réformes déjà mis en œuvre qui apportent clairement une différence positive sur le terrain.

En ce qui concerne le deuxième objectif, renforcer la résilience: la FRR soutient des efforts de réforme sans précédent dans l'ensemble de l'UE. Elle a montré en quoi il était avantageux de combiner les réformes avec des investissements et de procéder aux décaissements sur la base de réalisations et de résultats spécifiques, plutôt que sur la base des coûts encourus. Elle a déjà entraîné une augmentation marquée de la mise en œuvre de réformes clés, dans le droit fil des priorités de l'UE, que l'UE avait souvent préconisées pendant de nombreuses années dans le cadre du Semestre européen. Par exemple, la part importante des mesures écologiques et numériques dans tous les plans stimule sans aucun doute la double transition en Europe, tandis que les investissements dans l'éducation, la reconversion et le perfectionnement professionnels rendront la main-d'œuvre européenne plus résiliente face à l'évolution des conditions du marché.

La FRR a également montré sa souplesse pour s'adapter à l'évolution des défis, grâce à son large champ d'application et à une série unique de règles. Dans le même temps, il existe bien entendu des leçons à tirer, et l'évaluation à mi-parcours de la FRR a mis en évidence une marge d'amélioration. En particulier, nous devons répondre davantage au besoin de transparence et de simplification. Les données relatives aux 100 principaux bénéficiaires finaux au titre de la FRR dans chaque État membre sont désormais accessibles au public, et ces données sont mises à jour deux fois par an. Un tableau de bord et une carte des projets publics accompagnés de données détaillées sur la mise en œuvre ont été créés. À l'avenir, la Commission continuera d'examiner toute possibilité de renforcer la transparence qui serait conforme au règlement FRR, en prenant dûment en considération la charge administrative.

En ce qui concerne l'équilibre régional, grâce à sa clé de répartition et à l'accent mis sur la mise en œuvre des recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen et des priorités communes de l'UE, la FRR a contribué à éviter les divergences économiques et sociales à la suite de la pandémie et devrait renforcer la convergence dans l'ensemble de l'UE. Toutefois, la dimension régionale de la FRR n'est pas développée de la même manière dans tous les plans nationaux et n'est souvent pas suffisamment forte, car lesdits plans nationaux ont été élaborés dans des circonstances exceptionnelles. Les parties prenantes régionales et locales sont néanmoins des acteurs et des bénéficiaires essentiels dans la mise en œuvre des réformes et des investissements au titre de la FRR. À ce titre, leur participation à la mise en œuvre de la facilité et leur capacité administrative devraient bénéficier d'un soutien adéquat.

En ce qui concerne le prochain budget à long terme de l'UE, la Commission pourrait s'inspirer de certains éléments de la FRR qui ont bien fonctionné lorsqu'elle présentera ses propositions, par exemple en établissant un lien entre réformes et investissements. L'un des éléments de la FRR qui pourrait être amélioré est la facilitation des projets transfrontières. Malgré l'insertion, dans les plans pour la reprise et la résilience, de plusieurs mesures liées aux projets importants d'intérêt européen commun, et de mesures transfrontières dans les chapitres REPowerEU, la gouvernance nationale de la facilité n'a pas suffisamment encouragé la coopération transfrontière. Dans le même temps, il importe de respecter pleinement le principe de partenariat et le rôle des collectivités régionales et locales, et de préserver son principal objectif de réduction des disparités régionales tel qu'il découle du traité.

En ce qui concerne la coopération interinstitutionnelle sur la mise en œuvre de la FRR, la Commission a noué un dialogue très étroit avec le Parlement et le Conseil. J'ai eu le privilège de représenter la Commission, avec mon collègue commissaire à l'économie, dans les 16 dialogues sur la reprise et la résilience avec le Parlement, et les services de la Commission ont participé à plus de 30 réunions du groupe de travail du Parlement sur la FRR. La Commission a également fourni régulièrement au Parlement des informations à jour et complètes sur la mise en œuvre. Ce niveau de dialogue va au-delà des exigences formelles en matière d'établissement de rapports et de responsabilité énoncées dans le règlement FRR. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je veillerai à ce que la Commission continue de mettre en œuvre la FRR de la manière la plus transparente et la plus responsable possible, et je travaillerai à cette fin avec le vice-président exécutif désigné pour la cohésion et les réformes.

Question de la commission de l'emploi et des affaires sociales

10. Comment veillerez-vous à ce que la mise en œuvre du programme pour une meilleure réglementation contribue à améliorer la situation de l'emploi dans l'ensemble de l'Union, garantisse l'acquis de l'Union en matière de droit du travail et ne se traduise pas par un affaiblissement des droits du travail et des normes sociales, ni n'empêche de nouvelles initiatives législatives et la mise en œuvre du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, y compris ses grands objectifs? Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour renforcer le suivi de la convergence sociale ascendante dans l'Union?

Je reste déterminé à assurer l'équité sociale et une économie sociale de marché plus forte dans l'Union européenne. L'objectif de la Commission est de maintenir des normes sociales élevées et de réaliser les objectifs en matière sociale et d'emploi de l'UE pour 2030, ainsi que de poursuivre la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux en renouvelant son plan d'action. Dans le même temps, pour atteindre ces objectifs, il faut que certaines de nos règles et de nos politiques deviennent plus faciles à mettre en œuvre et à faire respecter, et c'est ce qui est au cœur de nos efforts de simplification.

Les priorités fixées par la présidente von der Leyen — promouvoir la compétitivité et la productivité de l'UE, simplifier les règles existantes et réduire les charges administratives et de déclaration — ne consistent pas à déréglementer ou à abaisser nos normes élevées. Notre ambition est de générer une prospérité plus partagée pour tous les Européens, notamment par une augmentation continue du niveau de vie et la mise en œuvre du socle des droits sociaux.

Notre économie sociale de marché est au cœur de notre compétitivité. Une éducation de qualité, des soins de santé et des filets de sécurité sociale attirent les talents et les investissements en Europe. Il convient, le cas échéant, de les préserver et de les renforcer. Si ma désignation en tant que commissaire à l'économie et à la productivité, à la mise en œuvre et à la simplification est confirmée, je continuerai à maintenir les politiques sociales et de l'emploi au cœur de mes deux portefeuilles, en tirant parti de ma vaste expérience dans le dialogue social et la mise en œuvre du socle des droits sociaux.

Parallèlement, le récent rapport de Mario Draghi a rappelé vigoureusement à l'Europe qu'il lui fallait rapprocher ses membres, lever les obstacles qui continuent de fragmenter notre marché unique et veiller à ce que nos réglementations atteignent efficacement leurs objectifs, sans imposer de charges excessives aux citoyens ou aux entreprises. Nous sommes donc sur le point d'entrer dans le nouveau cycle institutionnel avec un but clair: veiller à atteindre nos objectifs ambitieux – y compris les objectifs en matière sociale et d'emploi pour 2030 – en apportant le soutien nécessaire aux travailleurs et aux entreprises. Cela nécessitera également de travailler en étroite collaboration, par-delà les limites des portefeuilles économiques et sociaux et dans le cadre d'un dialogue régulier avec les partenaires sociaux, afin de stimuler la productivité et la compétitivité, de simplifier les règles de l'UE, de promouvoir la numérisation et de réduire autant que possible les charges administratives.

Le droit du travail de l'UE joue un rôle crucial en faveur d'un marché unique équitable et d'emplois de qualité. Sous ma direction et celle du commissaire Schmit, nous avons accompli des progrès importants ces dernières années, en adoptant des instruments clés tels que la directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles, la directive sur le salaire minimum et la directive sur le travail via une plateforme. Ces instruments ont été élaborés conformément aux principes d'amélioration de la réglementation. Le test de compétitivité renforcé et le test PME, ainsi que l'engagement de réduire les charges de déclaration, placés sous ma coordination, ne sont pas destinés à freiner des progrès sociaux supplémentaires dans l'UE. Ils visent plutôt à libérer du temps pour les entrepreneurs, les travailleurs et les citoyens afin qu'ils puissent se concentrer sur l'innovation, réaliser pleinement leur potentiel, développer leur activité et créer davantage d'emplois de qualité.

Nous nous efforcerons également de tenir compte, dans nos analyses d'impact, des incidences sociales, y compris, dans la mesure du possible, des évaluations distributives.

En ce qui concerne le Semestre européen, sa dimension sociale a été nettement renforcée et la Commission maintiendra son approche intégrée du suivi de l'évolution économique et sociale dans les États membres et de la formulation de recommandations par pays. Dans ce domaine, je ferai directement rapport à la présidente et travaillerai en étroite coordination avec la vice-présidente exécutive désignée pour les personnes, les compétences et l'état de préparation.

Dans le cycle du Semestre européen 2024, la Commission a déjà utilisé le cadre de convergence sociale afin de renforcer l'évaluation des risques qui pèsent sur la convergence sociale ascendante dans les États membres. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je resterai déterminé à poursuivre sa mise en œuvre, également dans le droit fil des dispositions qui intègrent le socle des droits sociaux au nouveau cadre de gouvernance économique.

Question de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

11. Comment comptez-vous procéder pour évaluer de manière exhaustive la législation existante de l'Union afin de détecter les chevauchements et d'y remédier? Comment comptez-vous associer les parties prenantes au processus? Dans le contexte de la simplification, quels seront les domaines législatifs prioritaires? Quelles mesures spécifiques proposeriez-vous pour réduire les charges administratives et déclaratives pesant sur les entreprises de l'Union sans transiger sur les normes de l'Union en matière de protection des consommateurs? Dans la lutte contre la fragmentation, qui fait partie de vos missions, comment intégrerez-vous le contrôle du marché unique dans le nouveau cadre que constituera l'outil de coordination de la compétitivité, en vue de mettre en évidence les avantages de l'action de l'Union, y compris de sa législation, pour le marché unique et les consommateurs de l'Union?

Dans ses orientations politiques, la présidente a chargé chaque commissaire de procéder à des tests de résistance de l'acquis de l'UE. Sur la base des résultats de ces tests de résistance, la Commission présentera des propositions visant à éliminer les chevauchements et contradictions, tout en maintenant nos normes à un niveau élevé. Je collaborerai donc avec mes collègues commissaires pour mener à bien ce vaste travail d'examen de la législation existante de l'UE dans le but de la simplifier, de la codifier et de la consolider. Ces travaux couvriront progressivement l'ensemble de l'acquis, y compris la législation proposée au cours du dernier mandat.

Le point de départ est constitué des informations et les connaissances que nous avons recueillies auprès des parties prenantes au moyen de consultations ciblées, d'activités de terrain et d'un appel à contributions spécifique en 2023.

Les demandes les plus fréquentes des parties prenantes étaient que les exigences de déclaration soient simplifiées et que les chevauchements soient supprimés. Elles ont plaidé pour davantage d'orientations, ainsi que la numérisation et des flux de données plus fluides. Elles ont également souligné l'importance de veiller à ce que nos

règles soient simples et appliquées de manière proportionnée. Les PME soulignent l'importance de respecter un principe de «penser en priorité aux PME».

Ces contributions constituent une base solide pour nos travaux, mais nous en ferons davantage. Je superviserai la mise en œuvre de moyens nouveaux et plus approfondis de nouer le dialogue avec les parties prenantes et d'obtenir des résultats. Comme je l'ai également précisé dans mes réponses aux questions de la commission des affaires juridiques, chaque commissaire dialoguera avec les parties prenantes au moins deux fois par an pour discuter de la mise en œuvre et de la simplification. Ces dialogues sur la mise en œuvre sont l'un des outils que nous utiliserons pour étayer nos tests de résistance de l'acquis de l'UE, tout en préservant nos objectifs de politique et nos normes élevées.

Nous mettrons également en place des vérifications sur le terrain qui nous permettront d'entrer en contact avec de véritables praticiens. Les services de la Commission travailleront en étroite collaboration avec les entreprises, les administrations et les autres parties prenantes participant à la mise en œuvre des règles de l'UE afin de repérer et de résoudre les problèmes concrets, tels que des charges liées aux agréments, aux permis ou à la mise en conformité.

Le résultat des tests de résistance sera double. Nous définirons des mesures ciblées de simplification ou de rationalisation de la législation, sur lesquelles nous pourrions avancer directement. Dans les cas où un délai supplémentaire est nécessaire pour l'analyse, nous passerons à des évaluations et des bilans de qualité afin de détecter les doubles emplois, les chevauchements et les inefficiences. Les propositions les plus importantes figureront chaque année dans le programme de travail de la Commission.

Quant à l'outil de coordination de la compétitivité, il traduira les priorités en matière de compétitivité à l'échelle de l'UE en politiques nationales coordonnées, assurant un financement public et privé pour chaque priorité stratégique. L'objectif général de cet outil, et du Fonds pour la compétitivité, sera de renforcer la cohérence entre la capacité d'investissement de l'UE et les politiques nationales. On obtiendrait ainsi davantage de sécurité, de prévisibilité et de croissance des entreprises dans le marché unique.

Étant donné que les travaux nécessaires pour rendre cet outil opérationnel doivent encore commencer, il n'est pas possible de présenter ses principales composantes à l'heure actuelle. Cela étant, le marché unique et l'environnement des entreprises au sens large sont des dimensions essentielles de notre compétitivité, comme le souligne le dernier rapport annuel sur le marché unique et la compétitivité. Le marché unique est susceptible de créer des économies d'échelle encore plus importantes, d'attirer davantage d'investissements directs étrangers, de mettre en place de meilleures conditions permettant à nos entreprises de se développer et de créer des emplois de qualité, ainsi que de meilleures offres pour nos consommateurs, tout en préservant des niveaux de protection élevés. Nous devons veiller à ce qu'il réalise son plein potentiel économique et social.

Veuillez consulter également ma réponse à la question n° 4 sur l'outil de coordination de la compétitivité et le Fonds pour la compétitivité.

Question de la commission des affaires constitutionnelles

12. Quand comptez-vous entamer les nouvelles négociations sur l'AIJ sur la simplification et l'amélioration de la réglementation et quels sont les domaines (ou parties) de l'AIJ que vous envisagez de réviser? Quelles actions estimez-vous nécessaires pour atteindre les objectifs d'amélioration de la réglementation lors de la préparation de nouvelles initiatives, y compris des actes délégués et des actes d'exécution? Êtes-vous prêt à soutenir l'extension du droit d'initiative du Parlement à la modification et à l'abrogation de la législation existante?

Comment comptez-vous mener le dialogue nécessaire avec le Parlement dans le cadre du processus de programmation annuelle et pluriannuelle au titre de l'article 17, paragraphe 1, du traité UE et des dispositions de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» relatives à la programmation pluriannuelle, en vue d'élaborer des conclusions communes des trois institutions qui soient le reflet d'un véritable contrat tripartite pour la législation?

Veuillez consulter également ma réponse à la question n° 8.

L'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» est un instrument important pour une coopération approfondie entre les institutions, permettant d'atteindre efficacement les objectifs de nos politiques en faveur des citoyens et des entreprises, tout en évitant les charges inutiles. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je

proposerai de travailler ensemble pour renouveler cet accord afin de renforcer notre engagement commun en faveur d'une élaboration des politiques transparente et fondée sur des données probantes.

Sur la base des objectifs de mise en œuvre et de simplification définis par la présidente von der Leyen, la principale priorité de la Commission consistera à trouver des moyens pragmatiques pour que chaque institution procède à des évaluations proportionnées des incidences de ses modifications substantielles par rapport à la proposition de la Commission. Je proposerai donc que nous travaillions ensemble pour parvenir à une compréhension commune de ce qu'est une modification substantielle et mieux cibler l'analyse de telles modifications. Je souhaite également travailler avec vous afin de trouver une méthode commune pour l'évaluation des impacts et les coûts. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'adresserai au Parlement européen et au Conseil une première série d'idées et de propositions, afin d'écouter ensuite vos réactions et suggestions.

En 2019, la Commission s'est engagée à répondre aux résolutions du Parlement au titre de l'article 225 du TFUE au moyen de propositions législatives dans le plein respect des principes de proportionnalité, de subsidiarité et d'amélioration de la législation. Au cours du mandat écoulé, la Commission a répondu positivement à 24 de ces 25 résolutions. La seule fois où nous n'avons pas réagi favorablement à une résolution au titre de l'article 225, sur la planification d'urgence concernant le cadre financier pluriannuel, c'était parce que nous avions entretemps atteint un résultat commun avec le CFP et NextGenerationEU.

À l'avenir, la Commission s'est engagée à renforcer encore la coopération avec le Parlement à la suite des résolutions au titre de l'article 225 en demandant aux commissaires de participer à des dialogues structurés avec les commissions parlementaires compétentes afin de tracer la voie à suivre. Cet engagement est traduit dans les lettres de mission adressées à tous les commissaires désignés.

Le dialogue avec le Parlement sera également essentiel au processus de programmation annuelle et pluriannuelle. Nos conclusions communes sur les priorités pour la prochaine législature seront éclairées par les orientations politiques, qui sont le résultat de consultations intensives avec le Parlement européen. Ces conclusions communes constitueront à leur tour une base solide pour les déclarations communes annuelles, plus détaillées, sur les priorités législatives pour l'année à venir.

Question de la sous-commission des affaires fiscales

13. Compétitivité et bouquet fiscal

À moyen et à long terme, le vieillissement de la population et la numérisation auront des répercussions considérables sur les systèmes fiscaux. Dans son rapport annuel 2024 sur la fiscalité, la Commission fait état d'un large consensus sur la nécessité de rééquilibrer le bouquet fiscal et de déplacer la charge fiscale pesant sur le travail. Comment envisagez-vous de procéder et de veiller à ce que «notre système fiscal joue un rôle déterminant dans le soutien à la décarbonation et à la compétitivité de l'Europe afin de garantir l'équité sociale», comme l'indique votre lettre de mission? Quelles mesures proposeriez-vous de prendre pour supprimer les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et les obstacles fiscaux et réglementaires entre les États membres afin de simplifier notre système fiscal et d'accroître la compétitivité? Comptez-vous faire des propositions dans le domaine de l'imposition des plus-values et de la fortune afin de garantir l'équité sociale? Compte tenu des récentes analyses d'institutions telles que le FMI, quelles mesures fiscales supplémentaires pourraient être envisagées pour garantir que la tarification du carbone n'affecte pas de manière disproportionnée les catégories les plus pauvres, ni n'aggrave les disparités entre les États membres riches et ceux qui le sont moins?

Si l'on considère le bouquet fiscal actuel de l'EU-27, l'impôt sur le travail représente en moyenne plus de 50 % du total des recettes fiscales perçues, tandis que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en représente environ 20 % et l'impôt sur le revenu des sociétés, un peu moins de 10 %. Des changements structurels à long terme, tels que les évolutions démographiques et la numérisation, ont une incidence sur la manière dont nous travaillons, produisons et consommons, et nous appellent donc à réexaminer comment élargir notre bouquet fiscal afin que nos systèmes fiscaux puissent continuer à percevoir les recettes nécessaires au maintien de notre économie sociale de marché. Il est également important d'ajuster le bouquet fiscal pour relever les défis liés au changement climatique et améliorer la compétitivité. Par exemple, un bouquet fiscal à l'épreuve du temps devrait encourager les investissements dans la recherche et développement, contribuant ainsi à accroître les investissements dans des solutions écologiques et numériques. En outre, une réorientation de la fiscalité du travail, qui entrave généralement la croissance et l'emploi, vers la fiscalité des activités génératrices d'externalités, notamment par l'élargissement des assiettes fiscales existantes, pourrait être envisagée, en mettant l'accent sur les taxes vertes et les taxes sur la fortune. Ce faisant, nous devons garder à l'esprit la nécessité de réduire les inégalités et de garantir l'équité sociale.

Le suivi de la fiscalité est un élément important de la surveillance économique. La Commission adresse des recommandations aux États membres sur leurs politiques fiscales dans le cadre du Semestre européen. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, en étroite collaboration avec le/la commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre, je veillerai à ce que nous formulions des recommandations ciblées en matière de politique fiscale qui soutiennent la croissance et la compétitivité, une répartition équitable des revenus, et promeuvent la transition écologique. Ces recommandations alimenteront la mise en œuvre future du nouveau cadre de gouvernance économique, étant donné que c'est dans les nouveaux plans budgétaires et structurels à moyen terme que le «bouquet fiscal à l'épreuve du temps» trouverait sa place. Cela contribuera également à réduire les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières ainsi que d'autres obstacles fiscaux et réglementaires entre les États membres.

Je soutiendrai par ailleurs les discussions sur l'impôt sur la fortune à l'échelon mondial, dans des enceintes internationales telles que l'OCDE, le G20 et les Nations unies. J'entends viser un meilleur suivi de l'évolution et de la mesure des disparités sur le plan de la richesse liées à la création (flux) et à la persistance (stocks) de richesses, ainsi que de l'équilibre entre l'imposition des revenus du travail et l'imposition des revenus du capital personnel. La Commission lancera une étude sur les taxes liées à la fortune dans l'UE, qui contribuera à un débat éclairé.

Je serais également partisan d'une approche multilatérale de la fiscalité de l'économie numérique. L'UE et ses États membres jouent un rôle actif dans les négociations internationales sur une solution à deux piliers pour relever les défis fiscaux découlant de la numérisation de l'économie au sein du Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Une telle solution contribuerait à renforcer la compétitivité de l'UE en créant un système fiscal mondial plus équitable et plus prévisible. Le premier pilier, qui assurerait une affectation équitable des bénéfices aux pays et territoires où se trouvent les clients, contribuerait à maintenir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises établies dans l'UE en réduisant les possibilités de transfert de bénéfices vers des juridictions à faible imposition et en assurant des contributions fiscales équitables de la part des entreprises en concurrence à l'échelle mondiale.

Le deuxième pilier, mis en œuvre dans l'UE au moyen de la directive relative au pilier deux de décembre 2022, en réduisant les distorsions fiscales, favorise un environnement plus équilibré et plus concurrentiel pour les entreprises dans l'UE et contribue à lutter contre l'optimisation fiscale agressive. Dans ce contexte, je contribuerai à encourager autant de pays et territoires que possible dans le monde à mettre en œuvre les règles ou à apporter rapidement leur coopération à un échange efficace d'informations, afin de permettre l'application du pilier deux par ceux qui y ont adhéré.

Enfin, la Commission a proposé «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT) et le «Système d'imposition en fonction du siège central pour les PME» (HOT) pour réduire les obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et renforcer la compétitivité. Si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec le/la commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre afin de donner suite à ces propositions et de simplifier l'environnement des entreprises dans le marché unique.

Sur ces questions fiscales, je travaillerai en étroite collaboration avec le/la commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre.